

... le projet de loi de finances pour 2022

## PROGRAMME « SÉCURITÉ CIVILE »

Jean Pierre VOGEL, Rapporteur spécial, Sénateur de la Sarthe

### 1. UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS QUI NE TÉMOIGNE TOUTEFOIS PAS D'UNE ÉVOLUTION SUBSTANTIELLE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

#### A. UNE AUGMENTATION QUI S'EXPLIQUE ESSENTIELLEMENT PAR UNE MESURE DE PÉRIMÈTRE ET LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES AÉRONEFS

Pour 2022, la dotation du programme 161 « Sécurité civile » s'élève à **678,5 millions d'euros** en **autorisations d'engagement (AE)**, et à **568,6 millions d'euros** en **crédits de paiement (CP)**, contre respectivement 413,4 et 518,7 millions d'euros en LFI 2021.

#### Évolution des crédits de paiement du programme par action

(en millions d'euros)

Nom de l'action	AE 2021 (LFI)	CP 2021 (LFI)	AE 2022 (PLF)	CP 2022 (PLF)	Variation AE 2022/2021	Variation CP 2022/2021
11 - Prévention et gestion de crises	34,599	35,625	35,484	37,727	2,6 %	5,9 %
12 - Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	237,468	341,366	490,934	378,425	106,7 %	10,9 %
13 - Soutien aux acteurs de la sécurité civile	130,552	130,959	140,851	141,255	7,9 %	7,9 %
14 - Fonctionnement, soutien et logistique	10,821	10,821	11,223	11,223	3,7 %	3,7 %
<b>Total</b>	<b>413,440</b>	<b>518,771</b>	<b>678,492</b>	<b>568,63</b>	<b>64,1 %</b>	<b>9,6 %</b>

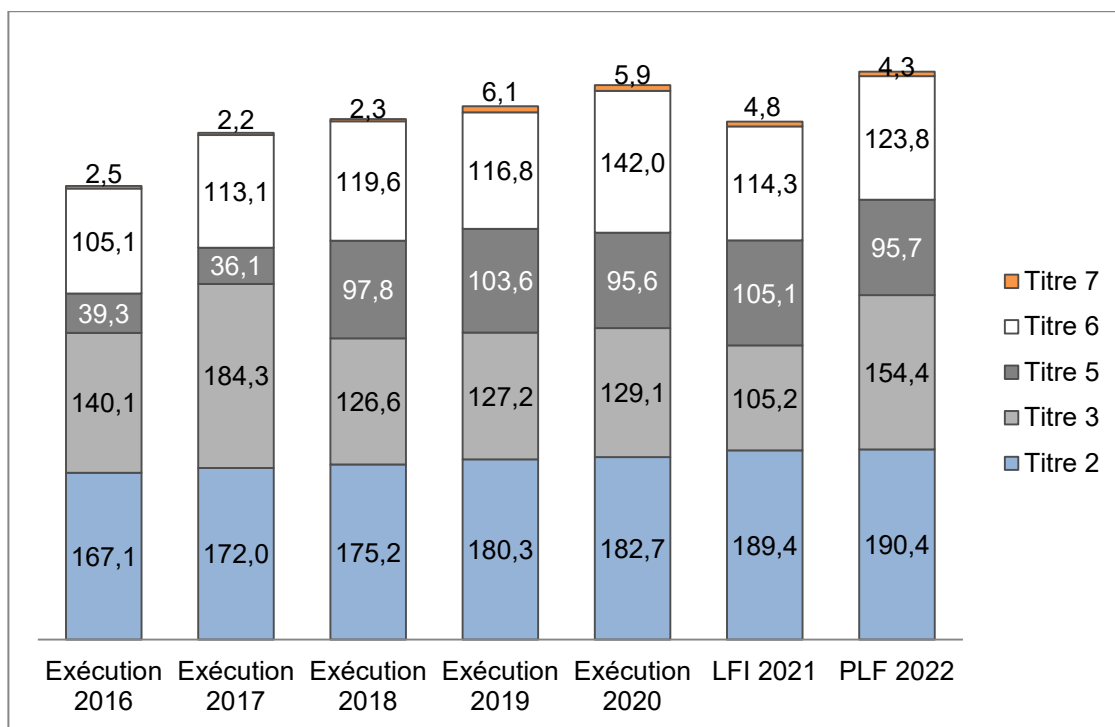
Source : commission des finances du Sénat (d'après les documents budgétaires)

Les CP augmentent principalement en raison de la réintégration de **39,5 millions d'euros** de dépenses de **maintien en condition opérationnelle (MCO) de la flotte d'aéronefs de la sécurité civile et des sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)** en provenance de la mission « Plan de relance ».

L'augmentation des **AE** résulte en grande partie du **renouvellement pour 5 années du marché de MCO de la flotte d'avions**, pour un montant total de **184 millions d'euros**.

## Évolution des crédits de paiement entre 2016 et 2022

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat (d'après les réponses au questionnaire budgétaire)

### B. UN MANQUE DE LISIBILITÉ DES CRÉDITS RÉSULTANT DE LEUR DISPERSION AU SEIN DE MULTIPLES PROGRAMMES

L'année 2022 est à nouveau marquée par un manque de lisibilité de l'effort financier consacré à la sécurité civile, résultant de la dispersion des crédits de la mission au sein de 10 programmes différents.

En effet, le programme 161 ne concentre en 2022 que 43,8 % des crédits consacrés à la sécurité civile dans le PLF.

#### Évolution des crédits affectés à la sécurité civile

(en millions d'euros)

Crédits de paiement	LFI 2015	LFI 2016	LFI 2017	LFI 2018	LFI 2019	LFI 2020	LFI+LFR 2020	LFI 2021	PLF 2022
Programme 161	433,2	448,6	507,7	515,1	537,1	519,5	546,9	520,4	568,6
Montant consolidé - tous programmes confondus	883,9	894,4	946,5	979,5	1024,3	975,1	1013,2	1196,9	1297
<b>Part du programme 161</b>	<b>49 %</b>	<b>50,2 %</b>	<b>53,6 %</b>	<b>52,6 %</b>	<b>52,4 %</b>	<b>53,3 %</b>	<b>54 %</b>	<b>43,5 %</b>	<b>43,8 %</b>

Source : commission des finances du Sénat (d'après les documents de politique transversale relatifs à la sécurité civile)

## 2. UN NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT FACE AUX BESOINS DES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET À LA MULTIPLICATION DES RISQUES DE CRISES

### A. UN ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS RENFORCÉ PAR LA LOI MAIS QUI DOIT ENCORE ÊTRE INTENSIFIÉ

Le financement de la sécurité civile repose en grande partie sur les dépenses locales. **En effet, le budget consolidé des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), financés par les collectivités territoriales, s'est élevé à 5,16 milliards d'euros pour 2020.**

Le soutien de l'État en faveur des SIS demeure modeste en 2022 et se traduit essentiellement par la **dotation de soutien aux investissements des SIS (DSIS<sup>2</sup>), stabilisée à 7 millions d'euros, et fléchée vers le projet NexSIS 18-112** de mutualisation des systèmes d'information des SIS.

Les moyens humains dont dispose l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) en charge du déploiement de NexSIS ont été stabilisés en 2022 à 12 ETPT sous plafond. **Le rapporteur spécial regrette cet état de fait, dans la mesure où les moyens actuels de l'ANSC ne lui permettront pas de répondre la sollicitation croissante dont elle fera l'objet dans le cadre du déploiement à venir de NexSIS.**

Par ailleurs, la loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels adoptée le 26 octobre dernier par le Sénat prévoit l'expérimentation pour une durée de 2 ans d'un **numéro unique d'appel d'urgence**, auquel les SDIS seront largement associés, avant une possible généralisation sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif ne fait l'objet d'aucune ouverture de crédit au titre de l'année 2022, ce qui peut s'expliquer par l'adoption récente du texte.

**Cette stabilité de l'engagement de l'État à l'égard des SDIS en inadéquation avec les ambitions qui caractérisent aujourd'hui la politique de sécurité civile, illustrées par les apports de la loi précitée. À cet égard, le rapporteur spécial souligne la nécessité d'élargir à la fois le montant et le périmètre de la DSIS<sup>2</sup>, afin que les SDIS, et notamment ceux prenant part à l'expérimentation, puissent disposer de leviers de financement en adéquation avec les ambitions de la sécurité civile.**

### B. UN RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AÉRIENNE QUI DEVRAIT BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN EUROPÉEN

La flotte aérienne de la sécurité civile est composée de **33 hélicoptères EC145, 12 Canadair CL415, 5 avions Dash, 3 avions Beechcraft**. Cette flotte est complétée depuis 2020 par la location de **deux hélicoptères EC225 bombardiers d'eau** depuis l'arrêt des avions Trackers.

**La multiplication des risques de feux de forêt** provoquée par le réchauffement climatique, ainsi que la **dynamique de vieillissement des appareils** entraînant une moindre disponibilité de ces derniers, plaident pour un **renouvellement immédiat de la flotte aérienne de la sécurité civile.**

#### Composition de la flotte aérienne de la sécurité civile

Type de véhicule	Quantité	Vieillessement moyen
Hélicoptères « Dragons » EC145	33	16 ans
Avions CL 415	12	24 ans et 6 mois
Avions Dash 8	5	21 ans pour les <i>MR</i> et 2 ans pour les <i>MRBet</i> encore en cours de livraison
Avions Beechcraft King 200	3	37 ans et 9 mois

Source : DGSCGC

Ce renouvellement a déjà été initié par la DGSCGC, comme l'illustre la commande de 6 avions Dash, dont la livraison est étalée entre 2019 et 2023. **L'année 2022 devrait ainsi être marquée par la livraison d'un nouvel avion multi-rôle.**

### Échéancier actualisé d'acquisition d'avions Dash Q 400 multi-rôles

(en millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Commande		6						<b>6</b>
Livraison			1	1	2	1	1	<b>6</b>
AE	-	322,06	1,62	2,33	6,72	15,81	14,74	363,28
CP	-	34,35	64,17	66,09	79,29	66,2	53,18	363,28

Source : réponses au questionnaire budgétaire

La DGSCGC a en outre acté en 2020 la commande de 2 hélicoptères H 145-D3 livrables fin 2021, assortie d'une option d'achat de 2 autres appareils. Le président de la République a annoncé, dans le cadre de son intervention au congrès des sapeurs-pompier le 16 octobre dernier, la levée de cette option. **Le PLF pour 2022 ne prévoit toutefois à ce stade aucun crédit pour cette nouvelle commande d'hélicoptères.**

Le ministère de l'intérieur est en voie d'exploiter **les possibilités de cofinancement de l'Union européenne**, dans le cadre du dispositif RescEU, afin de se porter acquéreur de **deux avions amphibies de type Canadair**. La concrétisation de cette commande est toutefois suspendue au lancement de la production par le fabricant *Viking*, qui attend de nouvelles commandes pour mettre en place les chaînes de fabrication. **La présidence française de l'UE du premier semestre 2022 devra être l'occasion de mener un travail de conviction auprès de nos partenaires européens sur l'opportunité de cette commande mutualisée.**

Enfin, **l'acquisition d'un hélicoptère lourd de type H225 est toujours envisagée** par la France, en lien avec l'Allemagne, toujours dans le cadre du dispositif de RescEU.

**Réunie le mardi 2 novembre 2021, sous la présidence de Mme Christine Lavarde, vice-président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption sans modification des crédits de la mission « Sécurité ».**



**Jean Pierre VOGEL**  
Rapporteur spécial  
Sénateur (Les Républicains)  
de la Sarthe

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28